

Le 16 avril 1560, Bérenger assista, comme membre du Conseil général, à l'assemblée convoquée par les régents Claude Valleton et Vital Colombier « à la suite du rompent et brisement, démolition des croix qui estoient  
« plantées tout autour de la ville et vers icelles on faisoit  
« des processions à certains jours de l'année. »

Il fut décidé qu'on se transporterait en procession aux lieux où ces croix étaient placées, qu'on les ferait redresser et qu'on emploierait contre les coupables tous les moyens que la justice, tant temporelle que spirituelle, avait en son pouvoir.

Bérenger de la Tour surenchérit sur ces diverses propositions et offrit de donner dix livres à celui qui dénoncerait les coupables, que l'on croyait, du reste, étrangers à la ville.

Le 11 janvier 1571, il assista au Conseil, où il fut question de certaines mesures pour la sûreté de la ville. Il émit l'avis qu'il fallait changer les clefs des portes, parce qu'on croyait qu'il en existait des doubles ; qu'il fallait faire payer la taille due par tout le monde ; faire sonner la retraite matin et soir ; requérir le seigneur de Montlor et ses officiers pour faire la police, celui qui en était chargé étant trop vieux ; enfin qu'il fût donné aux marchands étrangers (les juifs), un lieu autre que la Place, le samedi.

Lors de l'attaque et du siège d'Aubenas, en 1562, par Jean de Balazuc, Bérenger de la Tour et Guillaume Colombier furent députés vers le baron de Lestrangle pour le supplier « de faire faire revue à tout son mandement pour ravoir les torces et armes d'icelles pour la défense de la ville » (1).

---

(1) Livre du notaire Demars.